

Rapport 2003/04 Groupe de Travail Formation Postgraduée*

Jean-Pierre Keller

Responsable du Groupe de Travail Formation Postgraduée SSMG (GT FPG)

Comme cette année la réunion du Burgenstock nous a permis de présenter les différentes activités de notre groupe, je me permets, en guise de rapport annuel, d'en publier le compte rendu légèrement modifié. Les principaux thèmes sur lesquels se penche actuellement le GT sont la révision du programme de formation postgraduée, l'examen pour l'obtention du titre de spécialiste en médecine générale, le concept de la formation postgraduée et les visites aux sites dispensant la formation postgraduée. Les membres du GT FPG collaborent à la fois avec la Commission pour l'attribution des titres et celle pour les établissements de formation postgraduée. De cette collaboration découlent régulièrement de nouvelles tâches revenant aussi au GT FPG.

Le GT FPG est représenté dans la Commission pour la formation postgraduée et continue de la FMH (KWFB/CFPC). J.-P. Keller en est le vice-président. Il est en outre membre de la Commission pour la formation postgraduée de l'OFSP.

Membres du GT FPG: J. W. Bieri, C. Bosia, A. C. Früh-Härdi, M. Peltenburg, B. Rindlisbacher, Ch. Simonett, Hu. Späth, R. Wegmann, A. von Graffenried, N. Zemp, J.-P. Keller

Révision du programme de formation postgraduée

Le nouveau programme de formation postgraduée sera dorénavant conçu de manière très libre par les futurs médecins généralistes, de façon à leur garantir une préparation optimale, tenant notamment compte des spécificités du futur emplacement de leur cabinet. La partie générale est basée sur la *Définition européenne de la médecine générale / médecine de famille*¹, publiée en 2002

par la Wonca Europe, en collaboration avec la SSMG. La partie spécifique se réfère, quant à elle, à l'*International Classification of PrimaryCare (ICPC-2)*². Le programme définitif de FPG n'est pas encore arrêté, mais ses axes principaux sont connus et les questions qui ont trait aux formulations sont pratiquement réglées. Le programme de FPG sera d'abord soumis à l'approbation du comité de la SSMG, puis transmis à la FMH, qui devra l'approuver à son tour; c'est enfin l'OFSP qui sera chargé de sa mise en application.

Examen de spécialité

L'examen de spécialité est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2001. Il se compose d'une partie *écrite* et d'une partie *pratique orale*. L'examen pratique se déroule dans un cabinet médical, en règle générale celui de l'expert présent à l'examen. Une consultation du/de la candidat/e avec 6 patients successifs en l'espace de 2 heures est enregistrée sur vidéo. L'évaluation est effectuée immédiatement sur place, conformément à un protocole peer-reviewed dont le/la candidat/e connaît la teneur. L'évaluation de l'examen écrit est assurée par des membres du GT et un certain nombre de confrères volontaires; elle nécessite beaucoup de temps et les échecs à ces examens représentent pour notre groupe un surcroît de travail considérable. En 2004, le taux d'échec est inférieur à 10%.

Un *cours préparatoire* en vue de l'examen *écrit* a été organisé à Bâle en novembre 2003. Cette possibilité de préparation répond à un véritable besoin et l'expérience sera rééditée une nouvelle fois en janvier 2005.

Concept de formation postgraduée

Le groupe de travail a agréé un canevas spécifiquement rédigé par Andreas Früh à l'intention de notre groupement de spécialistes pour sa formation postgraduée; il doit permettre à tous les établissements de formation postgraduée de communiquer leur offre dans ce domaine et peut être consulté

sur la page Internet de la FMH, à l'adresse www.fmh.ch. Les médecins en formation pourront y découvrir précisément la *matière à connaître* et où la trouver.

Visites

Les «visites» répondent à une nouvelle exigence de la FMH. Il s'agit de l'accréditation des sites de formation postgraduée, qui doivent être évalués sur la base d'un catalogue de critères précis. Une telle visite se déroule sur environ une journée. Un représentant de la société de spécialistes concernée, un membre désigné par la FMH et un représentant de l'ASMAG sont chargés de cette tâche.

Reconnaissance des cours de formation postgraduée obligatoires

La formation postgraduée du médecin généraliste dure 5 ans. Différents cours obligatoires de FPG doivent en outre être suivis, comme par exemple le cours de médecine d'urgence. Le GT FPG s'occupe de la reconnaissance de ce type de cours.

Commission pour les établissements de formation et Commission des titres

Il s'agit ici de la reconnaissance des établissements de formation postgraduée. Nik Zemp assume la responsabilité du contrôle du curriculum des futurs médecins généralistes et vérifie en particulier s'ils sont complets et s'ils répondent bien aux critères d'attribution du titre.

Dr Jean-Pierre Keller
Rue du Château 4
CH-1315 La Sarraz
jeanpierre.keller@hin.ch

1 A trouver sur le site internet www.ssmg.ch en français et www.sgam.ch en français, allemand, italien et anglais.

2 CISP-2, Classification Internationale des soins primaires, Care Edition, Bruxelles 2000; un site pour tout renseignement www.ulb.ac.be/esp/wicc/cisp2.html. ICPC-2, Internationale Klassifizierung der medizinischen Primärversorgung, ISBN 3-211-83550-4 Springer-Verlag Wien New York.

* Die deutschsprachige Version dieses Artikels wird im Heft 4 von PrimaryCare erschienen.